



Formation, Orientation-Insertion

[Etudiants internationaux] êtes-vous concerné par les droits d'inscription différenciés ?

17 juin 2021 15 septembre 2021

Les étudiants extra-communautaires primo-entrants devront s'acquitter des droits différenciés en 2021-2022

Les **étudiants extra-communautaires primo-entrants** (s'inscrivant pour la première fois à UT Capitole, quelle que soit l'année d'études) devront s'acquitter des droits différenciés en 2021-2022 (soit 2770 € pour la Licence et 3770 € pour le Master).

Ces étudiants primo-entrants peuvent toutefois bénéficier d'une exonération des frais différenciés si leur candidature répond aux conditions.

Vous êtes étudiant international primo-entrant ?
Consultez les **documents par Faculté/ Ecole** afin de vérifier l'application des droits différenciés à votre situation et connaître les conditions d'exonération.

